

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 représentants 44 voix
 Nombre de membres présents : 19 représentants 24 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2023/70

Objet : Renouvellement de l'adhésion à la démarche Sylv'ACCTES

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	GUSMEROLI Stéphane MOREL Véronique
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BAABAA Jimmy HABFAST Claus	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine MILLET Régine PICHON-MARTIN Bertrand SEGUIN Marie-José

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MICHALLET Bernard à Stéphane GUSMEROLI MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix LAVAL Sylvain
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Renouvellement de l'adhésion à la démarche Sylv'ACCTES

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une Charte Forestière de Territoire dont l'axe 2 a pour objectif la promotion d'une gestion responsable et multifonctionnelle en forêt. En 2020, le Parc a adhéré à la démarche Sylv'ACCTES.

DESCRIPTIF

Sylv'ACCTES permet de financer des itinéraires sylvicoles (travaux forestiers) relevant de la gestion durable et multifonctionnelles des forêts. Ces itinéraires sylvicoles sont adaptés au territoire et élaborés de manière concertée. Les bénéficiaires des aides Sylv'ACCTES sont les propriétaires forestiers : propriétaires publics (communes par exemple) et privés et leurs structures de regroupement, pourvus d'un document de gestion durable (aménagement / plan de gestion) et engagés dans un programme de certification de la gestion durable (PEFC ou FSC). Les taux d'aides applicables sur les montants hors taxe (HT) des travaux forestiers est de 50% en forêt publique, 70% en forêt privée. Sylv'ACCTES est un levier important de promotion d'une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt. La démarche intègre également des pistes de financement pour adapter la forêt aux effets du changement climatique sur le territoire, en cohérence avec la position du Conseil scientifique commun au Parc et à la Réserve des Hauts de Chartreuse.

Sur la période d'adhésion du Parc à Sylv'ACCTES (2020-2023), 102 ha de travaux en forêt ont été accompagnés pour un montant d'aide de 42 457 €. Les financements de Sylv'ACCTES viennent d'entreprises, de collectivités et de citoyens qui souhaitent agir concrètement et localement sur leur environnement.

PROPOSITION DE DECISION

L'activation du nouveau Projet sylvicole Territorial (PST) sur la Chartreuse pour 3 ans se fera suite à l'adhésion à Sylv'ACCTES. Pour cela le territoire doit être membre de l'association Sylv'ACCTES et régler une cotisation de 4 000 € pour 3 ans pour le territoire du PST. A noter que le territoire du Parc s'est agrandi depuis la 1^{ère} adhésion et intègre 72 communes dont les propriétaires forestiers pourront bénéficier des aides Sylv'ACCTES.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le renouvellement d'adhésion à Sylv'acctes,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financements correspondants aux actions à mettre en œuvre,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **14 DEC. 2023**

